



Date de dépôt : 3 mai 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Dilara Bayrak : Meyrin – le tunnel,
les voitures et les transports publics – quel avenir ?

En date du 24 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Fait notoire, Meyrin souffre depuis de nombreuses années d'une immobilisation de la ligne 18 et du bus 57 sur le tronçon passant au niveau de Meyrin-Village. Ce problème existe dans les deux sens, que ce soit en direction de la ville ou en direction du CERN.

Le tunnel créé sous le village de Meyrin, censé éviter l'engorgement par le trafic automobile de transit et qui a, au demeurant, coûté le prix fort, est aujourd'hui constamment surchargé, tout particulièrement aux heures de pointe.

En effet, une grande partie des automobilistes pensent, à tort, pouvoir éviter les bouchons en passant par le village de Meyrin, créant ainsi la congestion des voies de la ligne 18 et du bus 57. Cela a pour conséquence que le service ne peut être délivré selon l'horaire établi par les TPG.

Les accès de Meyrin-Village, de l'Hôpital de La Tour et du quartier des Vergers sont bloqués durant plusieurs heures par jour, ce qui a pour résultat des retards de 20 à 30 minutes sur l'horaire initialement prévu.

Cette situation va à l'encontre des efforts fournis par la Ville de Meyrin et le canton pour la réalisation du tunnel et ceux pour l'amélioration de la qualité de nos transports publics.

Compte tenu de ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour éviter l'immobilisation des transports publics sur le tronçon susmentionné ?

2. Pour quelle échéance le Conseil d'Etat compte-t-il résoudre la question de l'immobilisation au niveau du tronçon susmentionné ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La problématique de la vitesse commerciale des transports publics est une priorité du Conseil d'Etat, qui œuvre au travers du département des infrastructures (DI), en étroite collaboration avec les Transports publics genevois (TPG), dans tous les secteurs où cette vitesse est insatisfaisante. Dans le cas de la route de Meyrin, au niveau de Meyrin-Village, les données des TPG datant de mai 2022 montrent que le temps de parcours du tramway entre les arrêts Bois-du-Lan et Maisonnex en direction du CERN est habituellement en-dessous de 5 minutes. Toutefois, à l'heure de pointe du soir, ce temps de parcours s'allonge avec un pic observé à 25 minutes pour quelques courses. Dans l'autre sens, les retards subis sont majoritairement la conséquence du retard dans le sens de Meyrin vers le CERN.

En vue d'améliorer la situation, deux actions concrètes viennent d'être déployées et sont actuellement encore en cours d'évaluation :

- en septembre 2022, la régulation du feu situé en amont de la tranchée couverte, vers le CERN, a été adaptée afin de mieux contrôler le flux de voitures et de mieux garantir la priorité des transports collectifs qui circulent en surface sur ce tronçon;
- en mars 2023, des potelets ont été posés à la sortie de la tranchée couverte en direction du CERN, pour obliger les voitures à rester sur la voie de droite à la sortie du tunnel et pour limiter celles qui circulent sur la voie de gauche, afin de ne pas bloquer les transports collectifs qui débouchent sur la voie de gauche en amont du giratoire au croisement de la route du Mandement et de la route de Meyrin.

Selon un premier bilan (données TPG de mars 2023), ces mesures ont permis de réduire le pic du temps de parcours maximum de 25 minutes (concernant uniquement deux trajets par jour) à 18 minutes. D'autre part, les courses supérieures à 5 minutes, qui représentaient 6% des trajets avant les mesures décrites ci-dessus, ne représentent désormais plus que 2,8% des courses de la journée.

A moyen terme, dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service Genève-Vernier-Zimeysaver (BHNS-GVZ), il est prévu de réaménager le giratoire au croisement de la route du Mandement et de la route de Meyrin, afin de protéger davantage le site du tram et de mieux garantir l'avancement des transports publics à la sortie du tunnel. Les travaux sont prévus à partir de 2025 pour une mise en service à fin 2026.

Dans l'intervalle, ce point reste inscrit comme un point problématique du point de vue de la vitesse commerciale des TPG, et le DI réfléchit à des mesures complémentaires dans l'attente du BHNS-GVZ.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA